

L'inventeur ou son mandataire doit faire la demande de brevet dans un délai raisonnable après la première présentation de son invention au public. Les brevets, qui sont accordés pour une période de sept ans, peuvent être renouvelés pour une autre période de même durée. Des licences obligatoires peuvent être accordées dans les cas où des inventions brevetées n'ont pas été utilisées pendant les trois ans qui ont suivi la date d'enregistrement du brevet. Le propriétaire du brevet a toutefois droit à un dédommagement.

Les marques de commerce peuvent être enregistrées pour une période indéterminée mais elles peuvent être contestées jusqu'à trois ans après leur enregistrement initial. Les frais de renouvellement sont généralement exigibles tous les dix ans.

## Renseignements sur les expéditions

### Documentation

Les bordereaux d'expédition ordinaires qui mentionnent des prix FAB ou CAF satisfont normalement à toutes les exigences douanières. Des certificats d'origine ou des certificats sanitaires sont exigés uniquement à l'égard d'un petit nombre d'importations. On peut demander des détails à ce sujet à l'ambassade de Yougoslavie à Ottawa ou au consulat de Yougoslavie à Toronto ainsi qu'à l'ambassade du Canada à Belgrade.

### Échantillons et matériel publicitaire

Bien que les échantillons sans valeur commerciale puissent, en théorie, être importés en franchise comme bagages personnels, cela est laissé à la discrétion des agents de douane du bureau d'entrée. Il est donc conseillé de demander un carnet ATA au ministère des Affaires extérieures si l'on transporte des échantillons en grande quantité ou s'ils semblent avoir quelque valeur commerciale. On peut également envoyer des échantillons en franchise en Yougoslavie, à condition qu'ils soient adressés à une entreprise yougoslave, de mentionner qu'il s'agit d'échantillons et d'indiquer leur prix unitaire. Le matériel publicitaire est assujéti à des droits de 18 à 30 %, que l'on peut éviter en présentant un carnet ATA dûment certifié par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.